

Province de Québec M.R.C. de Pierre-De Saurel  
Municipalité Saint-Gérard-Majella

**Présences** À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le lundi, 4 novembre 2019, à compter de 20h00, forment quorum et siègent sous la présidence du maire M. Georges-Henri Parenteau et Messieurs les conseillers: Jacques Mondou, Claude Villiard, Yvan Côté et Louis St-Germain.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**Absents** Les conseillers Jean Beaubien et Éric Tessier

**2019-11-114 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté, appuyé par le conseiller M. Jacques Mondou, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Lecture et adoption du procès-verbal
- 3- Administration générale
  - 3.1 Lecture et adoption des comptes à payer
  - 3.2 Rapport mensuel du maire
  - 3.3 Rapport mensuel des conseillers
  - 3.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
  - 3.5 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes de Noël
  - 3.6 Séances extraordinaires pour l'adoption du budget 2020
  - 3.7 Demande d'appui de Cooptel pour l'implantation de la fibre optique sur le territoire de la municipalité de Saint-Gérard-Majella
- 4- Hygiène du milieu
  - 4.1 Nettoyage de l'égout pluvial
- 5- Urbanisme
  - 5.1 Demande de nettoyage de fossé de M. Jean-Louis Plante - Rang St-Henri
- 6- Loisirs et Culture
  - 6.1 Demande de participation au feuillet paroissial 2019
- 7- Varia
- 8- Correspondance
  - Demande d'entente spéciale pour la relocalisation des biens immobiliers du 566 rang St-Antoine
- 9- Période de questions
- 10- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2019-11-115 2.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Louis St-Germain, appuyé par le conseiller M. Claude Villiard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux et d'en autoriser la signature.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-11-116

### **3.1 Lecture et adoption des déboursés et des comptes à payer**

La directrice générale, Mme Anny Boisjoli, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du 8 octobre au 4 novembre 2019.

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Yvan Côté et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés au montant de 147 013.87 \$ pour la période du 8 octobre au 4 novembre 2019.

La liste des déboursés et comptes à payer est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **3.2 Rapport mensuel du maire**

Aucune mention.

### **3.3 Rapport mensuel des conseillers**

Aucune mention.

2019-11-117

### **3.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil doivent déposer chaque année le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires afin de pouvoir siéger en toute légalité au conseil;

Il est proposé par le conseiller M. Claude Villiard, appuyé par le conseiller M. Yvan Côté et résolu unanimement

DE RECEVOIR la déclaration des intérêts pécuniaires pour les élus municipaux suivants :

Monsieur le maire Georges-Henri Parenteau et les conseillers : Yvan Côté, Louis St-Germain, Jean Beaubien, Éric Tessier, Jacques Mondou, Claude Villiard.

*Adoptée à l'unanimité.*

2019-11-118

### **3.5 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes de Noël**

Il est proposé par M. Louis St-Germain, appuyé par M. Jacques Mondou et unanimement résolu que le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes de Noël du 18 décembre 2019 au 7 janvier 2020.

*Adoptée à l'unanimité.*

2019-11-119

### **3.6 Séances extraordinaires pour l'adoption du budget 2020**

Il est proposé par le conseiller M. Claude Villiard, appuyé par le conseiller M. Yvan Côté et résolu qu'il y aura une séance extraordinaire le lundi, 25 novembre 2019, ainsi que le lundi, 2 décembre 2019 à 19h30 pour le budget.

*Adoptée à l'unanimité.*

2019-11-120

### **3.7 Demande d'appui de Cooptel pour l'implantation de la fibre optique sur le territoire de la municipalité de Saint-Gérard-Majella**

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Yvan Côté et unanimement résolu

D'appuyer la demande de Cooptel afin de présenter une demande de subvention au gouvernement provincial afin d'amener la fibre optique sur le territoire de la municipalité de Saint-Gérard-Majella.

*Adoptée à l'unanimité.*

2019-11-121

#### **4.1 Nettoyage de l'égout pluvial**

Il est proposé par le conseiller M. Louis St-Germain, appuyé par le conseiller M. Jacques Mondou et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'autoriser le nettoyage de l'égout pluvial sur le rang St-Antoine.

*Adoptée à l'unanimité.*

2019-11-122

#### **5.1 Demande de nettoyage de fossé de M. Jean-Louis Plante - rang St-Henri**

Considérant la demande de nettoyage de fossé de chemin de M. Jean-Louis Plante pour le fossé longeant le lot numéro 5019001 sur le rang St-Henri;

Il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté, appuyé par M. Claude Villiard et résolu

D'autoriser le nettoyage du fossé. De partager les coûts tel que décrit dans le règlement numéro 190-2016.

*Adoptée à l'unanimité.*

2019-11-123

#### **6.1 Demande de participation au feuillet paroissial**

Il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté, appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain et résolu de participer au feuillet paroissial pour l'année 2020 au montant de 75 \$.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **7. VARIA**

La directrice générale présente le bilan suite à la panne électrique survenue entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 3 novembre 2019. Elle informe les conseillers qu'environ 60 personnes de Saint-Gérard-Majella et de Yamaska ont utilisé le centre aux sinistrés.

### **8. CORRESPONDANCE**

2019-11-124

#### **8.1 Demande d'entente spéciale pour la relocalisation des biens immobiliers du 566, rang St-Antoine**

Considérant que la municipalité de Saint-Gérard-Majella a procédé à la mise aux normes de toutes les installations septiques sur son territoire;

Considérant que la résidence située au 566 rang St-Antoine est non-conforme au règlement Q-2, r.22;

Considérant que les propriétaires du terrain ont avisé la municipalité qu'ils désiraient ne pas se conformer à la réglementation;

Considérant que les propriétaires du terrain refusent que les travaux de mise aux normes soient effectués;

Considérant la demande des propriétaires du terrain de leur accorder un délai jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020 afin de relocaliser le bâtiment;

Considérant que la résidence n'est plus habitée;

Il est proposé par le conseiller M. Claude Villiard, appuyé par le conseiller M. Jacques Mondou et résolu

DE procéder à la fermeture de l'eau pour la résidence du 566 rang St-Antoine;

D'INFORMER les propriétaires du terrain que le Conseil autorise leur demande que les biens immobiliers demeurent sur le terrain jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020 tel que demandé.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune mention à ce point.

## 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-11-125

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par le conseiller M. Claude Villiard, appuyé par le conseiller M. Jacques Mondou et résolu que la séance ordinaire soit levée à 21h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

---

Georges-Henri Parenteau  
Maire

---

Anny Boisjoli  
Directrice générale/secr.-trésorière

Je, *Georges-Henri Parenteau*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

---

M. Georges-Henri Parenteau, maire